
COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 novembre 2017

Conseillers présents : MM. LOUCHE Alain, GARNIER Michel, PELLET Bernard, VERDELHAN Bernard, NICOLAS Christian, DAUDE Roger, BALMOT Michel, MICHELET Jean-Pierre, Mme MARTIN Lise.

Excusé : M. MICHEL Raymond

Secrétaire de séance : M. BALMOT Michel

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

 **Décision modificative budget : Service des Eaux**

Une somme de 3000.00 € de frais d'études et d'analyses prévue en dépenses d'investissement va être affectée en dépenses de fonctionnement.

Une délibération est prise à l'unanimité pour effectuer cette modification.

 **Modification des statuts de la communauté des communes « Des Cévennes au Mont Lozère »**

Suite à l'évolution de notre communauté des communes au 1^{er} janvier 2017, les statuts sont les suivants

Article 1 : Les membres,

Article 2 : Nom et siège de la communauté,

Article 3 : Compétences

- Compétences obligatoires :

- * Aménagement de l'espace,
- * Développement économique,
- * Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- * Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

- Compétences optionnelles :

- * Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- * Politique du logement et du cadre de vie,

- * Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire,
 - * Action sociale d'intérêt communautaire,
 - * Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public.
- Compétences facultatives :
- * Haut débit,
 - * Assainissement non collectif,
 - * Actions culturelles, socio-culturelles et sportives,
 - * Edification et entretien des lieux de mémoire relatifs aux actes de résistance,
 - * Equipements desservant moins de 6 abonnés captage et distribution d'eau potable et STEP du site du Martinet sur la commune de St Etienne VF,
 - * STEP de la fromagerie de Moissac VF,
 - * Soutien aux activités agricoles et forestières,
 - * Intervention en qualité de mandataire dans le cadre de la réalisation de projet structurant de sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable,
 - * Mise à disposition de matériel et de personnel communautaire.

Article 4 : Adhésion à des syndicats Intercommunaux et à des EPCI

Article 5 : Fonds de concours

Article 6 : Durée d'institution = illimitée

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces statuts.

La question du très haut débit est évoquée la 1^{ère} tranche est prévue avant 2020. Le conseil municipal approuve ce projet de déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit et le principe d'adhérer au syndicat mixte numérique.

Une réponse plus précise du département sera donnée suite à une réunion prévue le 5 décembre 2017.

Les contrats territoriaux

Les premiers contrats (2015-2016-2017) se terminent cette année. Une nouvelle phase débute en 2018 avec la signature de nouveaux contrats territoriaux 2018-2019-2020.

Travaux prévus pour les 3 ans à venir :

- Voirie communale,
- Rénovation de l'appartement (au dessus du restaurant),
- Acquisition maison Michelet,
- Travaux éclairage public,
- Aménagement de La Cure,
- Toiture du bâtiment de la Poste et de l'atelier.

Place du village

Sont projetés :

- Installation d'une fontaine décorative avec eau potable,
- Installation d'asperseurs devant les marches du temple,
- Mise en place d'une clôture côté Est,
- Mise en place de bancs,
- Prévoir un budget pour fleurir la place,
- Aménagement du local sous terrasse,
- Enfouissement des réseaux.

Repas de fin d'année

La date est fixée au samedi 16 décembre 2017 au restaurant de St Martin de Boubaux.

Propriété de La Roque

Lors d'une précédente séance du conseil municipal, les conseillers ont décidé par délibération de céder un terrain de 33 m² à M Hervé Deleuze pour 1 € symbolique.

Le contrôle de légalité de la Sous-préfecture a accepté de valider cette délibération. Le conseil décide à l'unanimité de modifier cette délibération en ajoutant que la commune n'encaissera pas cet Euro symbolique.

Questions diverses

* Problème des sangliers :

Un formulaire a été établi par l'Association Nature et Patrimoine pour déclarer les dégâts causés par les sangliers. Il est proposé de l'envoyer sur la liste de diffusion de la mairie.

* Décoration de Noël :

Un sapin sera décoré sur la place du village. Un budget de 400.00 € sera alloué pour les décorations.